L’**Agence régionale** de **santé Rhône**-**Alpes** confirme ce jour l’identification d’un **nouveau cas** d’ **infection invasive** à **méningocoque** de **groupe B** chez une **lycéenne** d’ **Annonay** scolarisée dans le **lycée Saint Denis** .

Il s’agit du 3e cas survenant à 11 jours d’intervalle de deux premiers cas chez des lycéens d’Annonay depuis le 14 octobre 2012. Deux sont ainsi survenus dans le même établissement, le lycée Saint Denis, dans deux classes de terminale différentes et le troisième au Lycée Boissy d’Anglas.

Le 14 octobre 2012, deux cas d’infection invasive à méningocoque (IIM) de groupe B chez des lycéens âgés de 15 et 17 ans, ont été signalés à l’Agence régionale de santé Rhône-Alpes (ARS RA). Les deux adolescents concernés sont inscrits dans des lycées différents (lycée Saint Denis et lycée Boissy d’Anglas) et ne se connaissent pas.

Toutes les personnes proches de ces deux patients ont été identifiées précisément et un traitement antibiotique préventif leur a été prescrit conformément à la circulaire relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoques, de la Direction générale de la santé, datée du 27 janvier 2011. La comparaison des méningocoques de ces 2 cas par le Centre national de référence des Méningocoques (Institut Pasteur de Paris) montre qu’ils sont identiques (même souche).

Ces deux lycéens sont guéris.

Ce jeudi 25 octobre, l’ARS Rhône-Alpes a reçu le signalement d’un nouveau cas survenu chez une lycéenne d’une classe de terminale du lycée Saint Denis. L’enquête est en cours et des médecins de l’Education nationale se sont rendus dans l’établissement pour proposer rapidement un traitement prophylactique aux personnes proches de ce 3e cas et pour identifier les éventuels liens avec les cas précédents.

La survenue d’un deuxième cas au lycée Saint Denis dans une classe différente ainsi que la confirmation d’une souche similaire chez les deux premiers cas ont conduit l’ARS Rhône-Alpes, en lien avec l’Institut de veille sanitaire (InVS) et sa cellule régionale (Cire), à solliciter la cellule nationale d’aide à la décision.

Elle se réunira dans la soirée pour étudier l’opportunité de la mise en place de mesures complémentaires à celles déjà mises en oeuvre autour de chaque cas.

L’infection invasive à Méningocoque

L’infection invasive à méningocoque est une maladie rare en France qui peut être grave.

Elle se transmet directement d’une personne à une autre à partir des sécrétions oropharyngées (postillons, toux, etc.). Elle touche essentiellement les enfants et les adolescents et survient, le plus souvent, du début de l’hiver au printemps.

Bien que le risque de transmission soit faible, il justifie la mise en oeuvre d'un traitement préventif pour les personnes ayant eu des contacts proches et prolongés avec la personne atteinte dans les 10 jours précédant son hospitalisation (antibiotique et/ou vaccination lorsqu’il existe un vaccin adapté).

En 2011, 57 cas d’IIM ont été déclarés en Rhône-Alpes (0,9 cas pour 100 000 habitants, taux comparable à celui du reste de la France. Pour les infections invasives à méningocoque B, la létalité (nombre de décès par rapport aux nombre de cas) en France, calculée sur les cas déclarés entre 2003 et 2009 était de 9 %.